

2014-2015

Conseil d'école

**Ecole Maternelle
La Fontaine
Wissous**

**Directeur : Lionel
Meunier**

Jeudi 5 février 2015

Signatures	Noms	Signatures
Mme Deslaurier (IEN)		
M. Meunier (directeur)	Mme Thierry (mairie)	
Mme Guéry (PS)		
Mme Romann (PS)	Mme Leghali (APEEF)	
Mme Blanchard (PS)	Mme Bourhis (APEEF)	
Mme Lucas (MS)	Mme Roman (FCPE)	
Mme Le Gouic (MS)	Mme Mouret (FCPE)	
Mme Jegen (MS- GS)	Mme Renaudin (FCPE)	
Mme Gonsard (MS-GS)	M. Rossignol (FCPE)	
Mme Lamy (GS)	Mme Msaddak (PEEP)	
Mme Thierry E. (GS)	M. Bruère (UPEIW)	
	Mme Labrière (suppléante UPEIW)	

Secrétaire de séance : Stéphanie Mouret et Mme Romann.

Le Conseil d'école est ouvert à 18h05.

1) Organisation et questions de fonctionnement de l'école.

- Application des mesures Vigipirate

Dès le 7/01, les conditions d'accueil et de circulations ont été restreintes.

A partir du 8/01, des consignes de filtrage des parents ont été données au directeur. Les enseignantes et les ATSEM ont été mobilisées.

Conditions d'accueil strictes : L'accueil d'un seul parent est possible jusqu'à 8h30.

A 8h30, on procède à la fermeture du portail. Des allers-retours sont organisés pour accueillir les enfants retardataires. A ce moment, seuls les enfants entrent et sont accompagnés par une ATSEM jusqu'à leur classe.

Sur les 3 premiers jours : une vingtaine de parents étaient en retard pour amener leurs enfants. Depuis, on compte 4 à 6 enfants en retard par jour.

Le directeur et les enseignantes déclarent inacceptable que des parents déposent leur enfant par – dessus le portail.

Il est demandé aux parents de respecter les consignes de sécurité qui s'imposent à tous.

A 16h, les parents viennent récupérer les enfants. Une enseignante quitte la classe pour ouvrir le portail. C'est donc l'ATSEM de la classe qui remet l'enfant à ses parents.

La fermeture est faite à 16h10. Au-delà l'accueil est fait par le CdL.

Le point sur les déplacements est abordé.

Mme Deslaurier, Inspectrice de l'Education Nationale prend la parole : dès le 9/01, les déplacements limités aux activités habituelles et inscrites dans l'emploi du temps ont été autorisées par l'Education Nationale.

Les autres sorties utilisant transports en commun et/ou aux environs de Paris sont à ce jour interdites par l'Education Nationale. Les sorties avec transport assuré par une compagnie de cars privés sont quant à elles autorisées.

Le choix a été fait par M. Le Maire de ne pas faire accéder les écoles aux structures municipales. Mme Thierry précise la décision du maire : un arrêté préfectoral a été adressé à M. le Maire et celui – ci l'applique. Des mesures de sécurité doivent être prises jusqu'à échéance de l'arrêté. M. le Maire ne peut l'alléger.

L'accès à la bibliothèque n'est pas une exigence scolaire donc l'interruption des activités s'y déroulant habituellement est sans conséquence.

Les cours d'EPS sont en revanche une obligation scolaire : les intervenants se sont déplacés dans les écoles, la salle de motricité ou le préau sont utilisés alors.

Mme Deslaurier reprend la parole. Les structures sont prêtées par la ville mais les activités sont menées sur le temps scolaire. L'Education Nationale, les recteurs et les préfets ont leurs ordres. Chacun prend ses responsabilités. Des assouplissements ont été proposés : les sorties en car hors emploi du temps habituel sont autorisées mais certaines restent interdites (suivant le contexte géographique).

Les responsables municipaux décident en conscience avec les directeurs d'écoles. Les sorties vers la province sont autorisées si le transport est assuré par un car privé. Les sorties sur Paris restent interdites.

Les parents reconnaissent l'application évidente et incontestable du plan vigipirate, En revanche, ils ont du mal à comprendre et font remarquer que certaines communes alentours n'ont pas restreint les activités dans de telles proportions, par ailleurs ils relèvent que les activités associatives, elles, ne sont pas arrêtées. Les parents regrettent ces conditions défavorables, qui sont par ailleurs amplifiées par le froid (sous le préau) ou les chutes sur sol mouillé. Ils demandent l'accès au Cucheron dont le règlement intérieur est précis sur les conditions de sécurité et rappellent que le site est fermé aux personnes extérieures durant les temps scolaires. Les parents demandent plus de concertation entre les enseignants, la municipalité, les éducateurs sportifs et les représentants des parents. Les fédérations de parents d'élèves font part des résultats du sondage portant sur 178 réponses de parents, sollicitant la reprise des activités dans les structures municipales : les sorties à la bibliothèque, au gymnase, à la piscine. Enfin, les associations de parents s'inquiètent sur les effets de troubles et d'inquiétude que ces mesures posent aux enfants.

Un désaccord est marqué entre les parents et Mme Thierry sur les dates de l'ouverture du Cucheron aux associations. Mme Deslaurier intervient alors, rappelle que le risque existe toujours. Les activités sur temps scolaires se font sous la responsabilité de l'état. Sinon, elles se font sous la responsabilité des parents. Chacun prend ses responsabilités.

Les enseignantes et le directeur demandent à la mairie : puisque les déplacements à pied sont autorisés par l'Education Nationale, pour les activités menées pendant le temps scolaires, les enseignants peuvent-ils accéder aux structures sous leur responsabilité ? Cette demande a été faite plusieurs fois au cours du mois de janvier. Souvent, le vendredi, un mail de la municipalité annonçait la prolongation des mesures pour la semaine suivante.

Mme Thierry reportera cette nouvelle demande à M. le Maire.

Mme Thierry interroge M. le Maire toutes les semaines, mais ne décide pas sur la sécurité. Elle note la demande et enverra un mail à M. Trinquier. (Les parents demandent une rencontre avec le maire, suite aux résultats de l'enquête faite afin d'étudier un assouplissement du plan vigipirate tel qu'il est autorisé par le ministère de l'Education Nationale).

M. Meunier ajoute que les intervenants sont venus régulièrement mais qu'ils ont souvent été empêchés par la météo. Ils le prévenaient de façon précise du maintien de leurs activités.

Mme Thierry donnera des informations le plus tôt possible.

- **Situation des effectifs.**

Les effectifs de l'école maternelle ont évolué : 5 élèves de plus par rapport au dernier conseil (1 Petite Section et 4 en Moyenne Section).

Il a été demandé aux Ecoles La Fontaine d'accueillir 5 enfants venant de l'école V. Baloche sur décision conjointe de M. le Maire et de Mme Deslaurier pour séparer des familles. La réorganisation a dû être rapide.

Les classes de MS comptent désormais 30 et 29 élèves. Les niveaux doubles MS/GS comptent toutes deux 29 élèves. Il y a 220 élèves pour 8 classes.

Une 8^{ème} ATSEM arrive lundi 9 février 2015. L'équipe sera donc complète.

Les parents font remarquer que les demandes de recrutement ont été faites dès septembre.

Devant l'incompréhension des parents, il est rappelé que le nombre d'élèves par classe est différent entre

une école maternelle et une école primaire.

Mme Deslaurier rappelle le droit des parents de voir leur enfant accueilli dans l'école de secteur. Pour ce qui est du secteur mixte un ajustement précis, en août 2014, a été effectué afin de pouvoir obtenir l'ouverture de la 8^{ème} classe.

Mme Thierry rappelle que l'élaboration de la carte scolaire n'est pas de sa responsabilité.

Le directeur reprend la parole pour replacer les discussions sur la situation présente. Il constate avec plaisir que la nouvelle ATSEM arrive lundi. Il veut profiter de l'occasion pour féliciter le travail des ATSEM. Les parents aussi.

Le directeur souhaite aussi préciser qu'en raison des conditions d'accueil strictes, les ATSEM ont été sollicitées pour aider, ce qu'elles ont fait volontiers.

2) Périscolaire

Compte-rendu des décisions prises à la suite de la réunion du 8 janvier pour les pauses méridiennes.

Une réunion avec Mme Thierry, Mme Clavel, Mme Jegen a été organisée par M. Meunier à la demande de Mme Deslaurier le 8 janvier au sujet de la pause méridienne et de l'abri des enfants par temps froid ou pluvieux.

Après le repas, les animateurs organisaient des mouvements vers centre de loisirs des enfants de la maternelle. Mais depuis l'application de vigipirate, tout s'est arrêté.

Les autres propositions ayant été refusées, les enseignants d'élémentaire ont accédé à la demande de la mairie de mettre à disposition une classe après les APC (qui sont obligatoires). Une rotation des salles a été organisée. Un planning a été diffusé et affiché. La salle de classe devant être rangée auparavant. Cette organisation a débuté dès le 12 janvier. Néanmoins, pendant 2 jours de pluie, les animateurs n'ont pas utilisé la salle mise à disposition.

En maternelle, la salle de motricité peut accueillir une quarantaine d'enfants sur le temps entre le repas et la reprise de la classe. La commission de sécurité impose un maximum de 2 classes pouvant être accueillies simultanément. Un parcours de motricité est mis en place mais les enseignantes réservent de la place pour accueillir les enfants. Le préau couvert est également utilisé. Cela se fait depuis plusieurs années.

Mme Jegen rappelle que ce dispositif vaut pour les journées de pluie, et de grand froid. Les enseignantes émettent un avis négatif sur l'utilisation du centre de loisirs car les enfants restent toujours enfermés.

Mme Thierry ne veut plus que les maternelles se déplacent vers le centre de loisirs, application du plan vigipirate ou non.

- Utilisation des salles de classe sur les temps périscolaires – établissement d'une charte (organisation de l'écriture).

Mme Gonsard souhaite avoir des informations sur la remise à disposition des locaux pour les heures de l'après – midi.

M. Meunier rappelle que la mairie utilise les locaux aussi le mercredi après – midi. Les salles ne sont pas laissées propres, certaines tables sont tachées de peinture, le matériel pédagogique est utilisé parfois, les locaux n'ont pas été fermés à plusieurs reprises en fin de journée.

Pendant la journée de grève, le matériel des classes a été utilisé.

Il souhaite organiser une réunion pour rédiger une charte de partage des locaux. Seront invités des parents, des responsables du centre de loisirs.

Conformément à l'article 212-15 du Code de l'éducation le conseil d'école se prononce par un avis. Celui-ci est positif, la charte sera le cadre de ce partage.

Sur le temps périscolaire, les animateurs se chargent du matériel et des jeux.

Mme Thierry rappelle la réunion d'un groupe de travail le vendredi 13/02, ce sera l'un des points abordés.

M. Meunier souhaite aborder le problème de la récupération des enfants qui déjeunent lors du 2^{ème} service. Ceux – ci sortent souvent à 14h15 alors que les enseignements doivent reprendre à 14h. Il demande aux animateurs de respecter les horaires. Il faut aborder cette question avec Mme Clavel, (qui connaît le problème, nous informe Mme Thierry).

(La demi – pension concernait 207 élèves l'an dernier et 220 cette année. Il faut s'interroger sur l'organisation et sur le personnel).

Mme Gonsard précise que les PS ont 1h pour manger mais la phase de débarrassage des tables du 1^{er} service et de remise de table est longue et compliquée.

Mme Thierry répond qu'elle a constaté la mise en place de 2 services de restauration à la prise de ces fonctions. La capacité d'accueil importante. Mais il faut respecter le temps de repas des enfants. Le personnel fait son travail. Le remplaçant de M. Marlin (cuisine) est arrivé. Les locaux ne sont plus adaptés.

M. Meunier en profite pour renouveler ses félicitations aux ATSEM, qui assurent aussi une mission d'encadrement du repas. Mme Thierry félicite le personnel du service de restauration.

3) Perspectives et Questions diverses

- **Informations sur la rentrée 2015 (effectifs probables, aménagements nécessaires – projets municipaux).**

Les parents demandent quelles sont les prévisions d'effectifs sur la rentrée prochaine.

Mme Thierry répond que 145 enfants futurs PS ont été recensés sur la ville. Pour les autres niveaux, il faut compter sur une montée logique des sections. Fin juin, les effectifs seront réajustés.

Pour La Fontaine, M. Meunier nous informe, que 64 GS iront en CP.

Mme Thierry dit que, comme cette année, la mairie refusera les dérogations d'entrée.

Mme Deslaurier demande un état des futures entrées en novembre. Les ouvertures/fermetures de section sont arrêtées début avril. L'augmentation des effectifs sur La Fontaine Maternelle est importante.

Les prévisions font état de 79 GS, 74 MS. Les 145 PS sont à répartir entre V. Baloché et La Fontaine. Les chiffres sont à affiner notamment avec les inscriptions en mairie.

Une ouverture de classe est certaine. Une autre est demandée (pour l'élémentaire).

Mme Deslaurier rappelle que le changement de la carte scolaire est de la compétence du maire. Une modification éventuelle doit être remise au directeur académique fin novembre, cela apparaît donc compliqué pour cette année.

Mme Thierry voudrait remettre d'aplomb la carte scolaire pour qu'elle soit plus précise. La cartographie est complexe.

M. Meunier revient sur les ouvertures de classe et souhaite savoir quelles sont les options mises en place par la mairie.

Mme Thierry répond que le Conseil municipal a décidé. On constate un manque de salle. Il y aura donc un agrandissement de La Fontaine (construction d'un étage supplémentaire au – dessus de la salle de restauration), la construction d'un centre de loisirs et un agrandissement de la restauration scolaire. La réaction doit être rapide.

Le Conseil municipal doit faire les travaux en toute sécurité pour les enfants. Il faut d'abord un permis de démolition sur Château Gaillard pour installer le centre de loisirs. Les besoins des écoles seront utilisés (salles de 60 m² minimum) pour construire le centre de loisirs.

Dès leur construction, les salles seront mises à la disposition des écoles (3 salles seront opérationnelles début septembre) le temps de la durée des travaux d'agrandissement de La Fontaine.

Les parents s'inquiètent de l'isolement de 2 classes (dont une dépendrait de La Fontaine maternelle) sur le site de Château Gaillard.

Mme Deslaurier répond qu'il n'y a pas de problème : les classes ne seraient pas isolées en raison de la proximité avec V. Baloche.

Les parents demandent si un battement de 10 minutes pour récupérer les enfants pourra être remis en place. Mme Deslaurier répond qu'il faut demander à la mairie.

Mme Thierry explique que le réfectoire de l'élémentaire va être rénové et agrandi sur le terrain Poisson. Cela permettra la création de nouvelles classes sur La Fontaine. En septembre 2016, il y aura réintégration à La Fontaine des classes. Un appel à un architecte a été fait. Il faudra faire une demande de permis de construire. Les salles construites à Château Gaillard seront les premières du nouveau centre de loisirs. Il s'agira de bâtiment de type modulaire

Les élèves des classes excentrées iront à la restauration scolaire à l'école V. Baloche.

M. Meunier pense que beaucoup de questions vont se poser, de la part des parents et des enseignantes. Celles – ci voudraient aussi être informées. Le directeur sollicite la mise en œuvre de réunions d'informations.

Une question est posée sur la carte scolaire qui pourrait être modifiée pour que les classes excentrées soient celles de V. Baloche. Mme Thierry répond que l'agrandissement de l'école V. Baloche est impossible : les classes provisoirement excentrées ne pourraient pas réintégrer cette école en 2016.

Mme Jegen explique qu'il faut respecter certaines exigences dans les fabrications (prévoir sanitaires, des dortoirs). Elle dit que les enseignants peuvent porter conseil.

M. Meunier demande si les enseignants peuvent s'impliquer dans les projets de construction. De nouveau, la question d'une concertation sur ce projet est soulevée. Mme Thierry donnera des informations.

- Perspectives sur les rythmes scolaires (comité de pilotage, consultation ?)

Un comité de réflexion sur rythmes scolaires a été mis en place. Les enseignantes voudraient être informées. Certaines décisions peuvent influencer des choix pour leur carrière.

Elles veulent avoir notamment des informations sur un changement du mercredi au samedi.

Le comité se réunira le 13/02.

Mme Deslaurier répond qu'il est trop tard, pour effectuer des changements sur des horaires, à la prochaine rentrée.

De plus, elle n'appuiera pas cette demande de basculer les enseignements du mercredi au samedi. Les enseignants sont très motivés mais le samedi matin connaît un taux d'absentéisme énorme. La lutte contre le décrochage scolaire est incompatible avec un tel absentéisme.

Les parents soulèvent les difficultés lors de la reprise de l'après-midi pour les enfants déjeunant à la maison et pour la sieste. Ils demandent s'il est possible de changer les horaires de classe. Mme Deslaurier répond que le directeur académique est le seul juge, dès lors qu'une demande est faite par la mairie. Certaines communes autorisent le retour en classe à 15h.

Rien n'est impossible aujourd'hui mais il faudrait une demande collective sans tension entre toutes les parties. Le Directeur académique ne statuera pas en cas de désaccord et laissera alors les choses telles qu'elles sont actuellement.

4) Les projets (dont les financements)

- **Projet de classe transplantée (2 classes)**

Mme Gonsard et Mme Jegen organisent une classe transplantée de 5 jours. Un budget de 50 euros par enfant de maternelle et d'élémentaire est utilisé (soit 19 800 euros environ, le solde pour un projet en élémentaire). Le financement a été adopté.

Afin de rentrer dans le budget une partie des activités (ateliers) sur place est prise en charge par la coopérative.

Mme Jegen demande à Mme Thierry si l'appel d'offres a été lancé. Mme Thierry répond que cela allait être fait.

Mme Jegen précise qu'une réunion d'informations à destination des familles sera faite dès que la réponse aura été donnée. Le projet se déroulera durant la 1^{ère} semaine de juin.

Il devra bénéficier de l'accord pédagogique de Mme Deslaurier (le dossier lui-même doit être déposé 10 semaines –hors vacances- avant le début du séjour).

Il se déroulera dans le Cotentin. Des ateliers musique et d'autres autour du littoral seront organisés quotidiennement. Le centre d'accueil est en bord de mer.

La Mairie propose l'accompagnement de 2 animateurs en plus de 2 ATSEM.

Un autre adulte de confiance sera présent pour assurer le transport.

Cela a permis de laisser de l'argent pour un autre projet.

- **Autres projets mis en œuvre**

Projet Musique avec intervention des structures Baschet.

Les élèves partiront à la découverte de la musique à travers d'autres instruments (instruments acoustiques par exemple). Il comprend aussi la location d'un instrumentarium pour l'école.

Il permet la création de sons métalliques, la découverte d'instruments colorés, constitués pour certains de tiges métalliques, de cristal. Cela permettra une initiation à la musique contemporaine. Plusieurs ateliers sont envisageables.

Ce projet concerne toutes les classes. Toutefois, les GS se verront proposer davantage de séances (sonorisation d'histoires, ...)

- **Spectacle et fin d'année**

La salle principale de Saint – Exupéry a été réservée pour le 18 juin en soirée.

5) Coopérative

- **Présentation de la situation financière (recettes – dépenses)**

Le compte de la coopérative est créditeur d'environ 9 000 euros sans compter les recettes des photos de classe dont la vente n'est pas terminée. 3 666 euros ont été reçus de la part des parents.

La caisse des écoles a également fait une dotation.

Les dépenses ont été faites pour le spectacle de Noël présenté aux enfants en 2 fois pour 827,40 euros.

L'école a besoin d'acquérir du matériel pour le sport (rachat de vélos, de draisennes, de balles en mousse, de dossards...), il est envisagé de solliciter la coopérative.

La coopérative participe aussi au financement des sorties scolaires de fin d'année (environ 1 200 euros).

Les parents déplorent le fait de devoir utiliser les fonds de la coopérative alors que c'est le rôle de la mairie d'équiper l'école en matériel.

- **Questions diverses :**

Jusqu'au 5/03 une consultation nationale sur le numérique à l'école est organisée sur le site de l'Education Nationale. Il est intéressant de se prononcer afin que l'on connaisse les souhaits des parents.

Mme Jegen demande si la dernière phase de pose de doubles vitrages est prévue. Mme Thierry pense que c'est le cas mais elle doit vérifier.

M. Meunier demande l'intervention d'un technicien de l'informatique pour des travaux de mise à jour, de remise en fonctionnement du PC de la maternelle. Mme Thierry va transmettre.

Le problème du mur dégradé de la cour de récréation est posé. Sa résolution est en cours depuis septembre (service juridique).

Mme Msaddak aborde la remise des livres de fin d'année. Elle demande s'il est possible de l'organiser sur une seule journée afin d'éviter des frustrations, des jalousies chez les enfants à qui on ne l'a pas encore remis.

M. Meunier répond qu'il en a été ainsi pour toutes les classes maternelles. Il faut donc uniformiser la distribution entre V. Baloche et La Fontaine.

Tous les points ou questions prévus à l'ordre du jour ont été abordés.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le 28 mai. La séance est levée à 20h30.

APEEF :
affaires scolaires :

Maire adjoint aux

FCPE :

PEEP :
La Fontaine :

Le directeur de l'école

UPEIW :